

Note sur l'évolution de la ladrerie de La Hesse à Tohogne

Du moyen âge à la fin de l'ancien régime

par Fernand PIROTTE

On a assez décrit la vie lamentable des lépreux pour que nous ne nous y attardions pas dans cette note brève sur les transformations de la maladrerie de la Terre de Durbuy.

C'est aux XII^e et XIII^e siècles que, par suite des croisades, la lèpre atteignit son apogée en Europe où s'étaient ouvertes de nombreuses ladreries: près de 19.000, croit-on, la France à elle seule en comptant 2.000.

"Une prédisposition morbide de certains organismes, en grande partie héréditaire, explique, semble-t-il, sa diffusion. Que les lépreux éprouvent des difficultés à se marier et la maladie est enrayée"¹. D'autre part, la ségrégation sévère - à une époque où on rejetait les lépreux de la communauté après la cérémonie religieuse de la *separatio leprosorum* -, puis la mortalité due à des épidémies de peste, de choléra ou de variole furent des facteurs d'élimination de la maladie endémique.

Son déclin date, en Europe, du XIV^e siècle et, d'après P. Goubert, "au XVI^e siècle, ladreries et hôpitaux de St-Lazare se dépeuplent; ils sont vides vers 1630-1650. Ils servent encore à isoler des pestiférés, mais il n'y a plus de ladres; lors de la grande réforme hospitalière, leurs biens servirent à doter d'autres établissements charitables"².

Les notes qui suivent ne sont, somme toute, qu'une confirmation de l'opinion de P. Goubert, mais il est intéressant de voir comment évolua aux XVII^e et XVIII^e siècles l'institution de La Hesse, "la maison lépreuse" de la Terre de Durbuy.

1. Origine de la ladrerie de La Hesse.

Dans les *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, André Nélisten raconte l'histoire que voici. Un fermier de la Famenne près de Marche avait engagé un adolescent natif de Borlon. "Après un séjour de quelques jours, le patron remarqua que la nostalgie du village natal tenaillait le jeune homme. Aussi, en fin de journée, au soleil couchant, le prit-il familièrement par le bras pour l'entraîner au sommet d'une colline proche. Là il eut un geste large et en indiquant l'horizon légèrement embué par les vapeurs de la vallée de l'Ourthe, il pointa une masse sombre tapie auprès d'un massif forestier: *Vola l'hèsse à Viné m'fi, vosse viyèdje n'est nin si lon, n'do!*" Voilà le hêtre à Viné, mon fils, votre village n'est pas si loin, n'est-ce pas?"³.

Li hèsse di Palindje dont il s'agit ici se dresse entre Palenge et Borlon à l'orée sud-ouest du bois de Viné à 4 kilomètres au nord de Durbuy.

À l'orée nord du même bois s'élevait autrefois un arbre semblable qu'on

découvrait de maints villages de la Terre de Durbuy. Il dominait la crête condruzienne qui s'étend de Houmart à Maffe à une altitude de 330 mètres environ d'où le voyageur a une vue panoramique immense sur la vallée du Néblon, le Condroz namurois et liégeois, sur la vallée de l'Ourthe et l'ancienne seigneurie de Durbuy jusqu'à Werbomont d'une part, Beffe et Samrée d'autre part.

C'est là au lieu-dit La Hesse⁴, commune de Tohogne, que fut installée la léproserie de la seigneurie.

Elle est citée en 1314 dans le Livre terrier de la Terre de Durbuy: "A prestre de Tohongne partant qu'il désert à la povre mason de la Heistre, doit-on héritablement par an en espeate 4 muids. Item a mambours de la dite maladrerie"⁵.

Le receveur de la seigneurie en fait mention en 1384: "Pour desservir le hestre payet a vestit de Tohongne espelte 4 m[uuids]. Pour les povres malades de hestre, soile (seigle) 4 st[iers]"⁶.

Parmi les comptes des receveurs de la seigneurie de Durbuy qui nous sont parvenus - il y a des lacunes considérables de 1314 à 1380 et de 1401 à 1477 - ceux de 1485 (f^o 21) et de 1499 (f^o 18) font mention comme celui de 1314 "des mambours del Hest que ly sangnour liz doit un muid espeaute"⁷.

La présence de mambours rétribués par le seigneur atteste la création laïque de la ladrerie; elle est l'œuvre d'un seigneur de Durbuy, collateur de la cure de Tohogne, qui a l'administration du temporel de l'institution.

Qui fut le fondateur de la léproserie et de la chapelle dont l'existence remonte au plus tard à la fin du XIII^e siècle?

Est-ce un comte de Namur avant la séparation, en 1199, du comté de Namur et du Luxembourg? Est-ce Ermesinde qui vécut de 1180 à 1247?

On lit dans le plus ancien registre de la cure de Tohogne qui date de 1573: "Anniversaire du Comte de Durbuy qui était aveugle duquel fut édifié la Haist parmy quoi ce fut de son bon plaisir de délaïsser à un curé de Tohogne un muid spelt, pour aller célèbre deux fois l'année à la fondation et à la Ste Madeleine, accensé sur toute la seigneurie de Durbuy"⁸.

Telle était, au XVI^e siècle, la version accréditée de la fondation de la léproserie. Véridique, elle concernerait vraisemblablement Henri l'Aveugle mort en 1196. Mais ce n'est là qu'une hypothèse⁹.

Le fondateur nous est inconnu; inconnue aussi l'activité de la léproserie de son origine au XVI^e siècle.

2. Les ressources de l'institution aux

XVII^e et XVIII^e siècles.

Les archives relatives à La Hesse ont été dispersées ou perdues; ce qui, à notre connaissance, en est resté permet seulement de jaloner son histoire aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Ses ressources furent, sans doute, au début les dons et legs d'âmes charitables, les hypothèques créées par les familles des malades sur leurs biens fonciers, les subsides du seigneur.

D'après sire François-Joseph Berleur qui fut "desserviteur, mambourg et receveur de la dite Haisse" de 1730 à 1760 et possédait un ancien registre qui aurait disparu, il y avait, en 1529, 61 accenses ou hypothèques à l'actif de la maladrerie¹⁰.

Un document de 1621 en donne le détail. Il est intitulé comme suit: "Comptes et renseignement des cens, rentes et revenus de la maison des bons malades de la Heest que font les héritiers Servais du Chesne vivant eschevin de la Haulte Court et mambour d'icelle maison et ce par devant Messieurs les Prévost et eschevins de la dite Haulte Court, pour l'eschéance de l'an 1621 suivant la closture de son précédent compte qui porte l'eschéance de l'an 1620"¹¹.

Les *revenus* sont alors les suivants:

- 61 rentes en épeautre, au total 32 muids 6 setiers 3 quartes;
- 12 rentes en avoine, au total 6 muids 7 setiers 2 quartes;
- 18 cens en argent, au total 41 florins 9 sous 1/4 (A)

Soit 91 contributions réparties entre 32 villages et hameaux des 4 cours de la Terre de Durbuy et Durbuy-ville. (Les 4 cours sont celles de Barvaux, Wéris, La Sarte et Grandmenil). Le seul seigneur de Bomal, Philippe de Berlaymont, intervient pour un muid d'épeautre, les autres seigneurs fonciers ne participent pas au soutien de l'institution.

La *dépense ordinaire* est:

- 14 muids d'épeautre et 3 d'avoine (4 d'épeautre au curé de Tohogne, 8 d'épeautre et 2 d'avoine pour 2 malades, 2 d'avoine au mambour);
- en argent, 30 fl. 4 sous 1/2 (B) à savoir: 1) 21 fl. 4 s. pour le luminaire de la chapelle, le vin "ordinaire accoustumé de donner aux bons malades" et "à la court le jour de l'outrée des grains"¹²;
- 2) 6 fl. "à Mess. [de la Haute Cour] pour l'audition du compte et leur disner accoustumé de donner au jour de l'audition du compte";
- 3) frais de rédaction et de présentation: 3 fl.;
- 4) "menues réparations à la chapelle, maison et édifices": 20 sous.

Il reste donc: (A) - (B) = 11 fl. 4 s.

3/4. (C)

Mais il a été vendu aux *enchères* (outrées) :

- 18 m. 5 st. 4 qu. d'épeautre à 5 fl. 5 s. le muid = 94 fl. 9 s. 1/2;

- 3 m. 6 st. 2 qu. d'avoine à 59 sous le muid = 11 fl. 19 s. 3/4;

au total = 106 fl. 9 s. 1/4 (D)

Il y a donc en caisse (C) + (D) = 117 fl. 14 s. de l'année 1620 qui s'ajoutent à l'avoir précédent de 640 fl. 9 s., au total: 758 fl. 3 s. 1/4.

Dans le compte de 1638, apparaît pour la première fois, à notre connaissance, une dépense de 3 florins 10 sous que le receveur justifie en ces termes: "le jour de la Magdalaine, jour de la fondation de la dite chapelle, pour le disné au curé de Tohogne, son chapelain et marguelier y ayant célébré la messe le dit jour, avec un pot de vin accoustumé d'estre donné ce jour-là"¹³.

Les revenus des années 1638, 1639, 1641 et 42 sont pour ainsi dire les mêmes qu'en 1621, mais les comptes de Jean de Haseille¹⁴ nous apprennent que "Barbette le Burton, bonne malade, est morte la nuit de St-André en ceste année 1638" et que sa sœur Antoinette "est morte trois jours après la St-André Apostre de cestuy an 1642".

Ce sont les dernières malades reçues à La Hesse, vraisemblablement des rescapées de la peste de 1636.

Mais quelle était l'importance des "maison et édifices" signalés dans le compte de 1638? Combien de malades y avaient été accueillis ou étaient-ils susceptibles de l'être? Quel était l'aspect de l'établissement et de ses dépendances? Ces questions restent sans réponse.

3. La maison de La Hesse, ermitage de 1650 environ à 1730, mais de 1684 à 1698, annexe de la Commanderie de St-Lazare.

Les deux derniers documents de la liasse d'où nous avons extrait les notes précédentes sont de 1656 et de 1675: ce sont des comptes rendus par Laurent de Presseux, dit de Mazys, que la comtesse de Grobendoncq, Marie de Malsem, avait désigné comme mambour en 1643 pour succéder à Jean de Haseille.

Le compte de 1656 fait apparaître un changement notoire dans le statut et le rôle de la maison de La Hesse. On y relève des dons aux Pères Récollets de Durbuy, installés dans la ville depuis 1641, à des pauvres de Tohogne, Barvaux, Hermanne, Aisne-sous-Heyd et la présence du frère François, ermite de St-Joseph, qui occupe la maison.

En 1675, la recette s'est augmentée du rapport "des prés de La Hesse"; au chapitre des dépenses, on note 48 patars à l'ermite Jean pour la cire et la façon des chandelles de la chapelle; 24 patars pour 4 messes basses au chapelain de Tohogne, Lambert de Ferot; 24 florins pour les pauvres du pasteur d'Izier, Wathy Breda¹⁵.

L'institution a donc pris une orienta-

tion nouvelle au cours des années pénibles marquées par la peste de 1636, les incursions hollandaises, les débuts de la guerre de Dévolution: les incursions puis l'occupation françaises.

En 1680, Laurent de Mazys est toujours mambour de La Hesse, mais le 17 avril 1683, sous l'occupation française, "les échevins de la Haute Cour requis par le prévost, agent des affaires de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, de luy donner estât des maladreries et hopitaux qui peuvent se trouver sous leur juridiction, en vertu de l'ordre de Mr. le marquis de Lambert du 19 mars, ont déclaré n'avoir connaissance qu'aucun hospital soit esté situé sous leur juridiction. Bien est-il qu'en un certain lieu dit La Haisse, (à une demi-lieu de Durbuy) y at une ladrie où il ne reste au présent plus aucun vestige de bastiment (c'est nous qui soulignons), sauf une petite chapelle entretenue par les revenus de la dite maladrerie ausy bien que les messes annuelles. Les revenus peu importants se reçoivent par un homme établi par la comtesse"¹⁶ qui est alors Claire de Noyelles, épouse d'Antoine-Ignace de Grobendoncq.

Le lendemain, il est ordonné "à tous les redevables d'épeautre, d'avoine ou de rente de la maladrerie d'Heest qu'ils doivent payer à la St-André prochaine entre les mainfe de Noël Lefèbvre de Durbuy"¹⁷.

La comtesse s'adresse alors aux autorités françaises. A sa demande, le duc de Cambrai, Jacques Aven, intervient auprès de Louvois et conseille de s'informer auprès du marquis de Lambert et de Mahieu¹⁸.

Mahieu répond de Luxembourg que, par ordre de Louvois, d'Ausoy, bailli d'Estein en Lorraine, doit être mis en possession des biens qui appartiennent à l'ordre de St-Lazare et qu'il est bon de prendre son avis. C'est alors que la comtesse fait savoir par écrit qu'il n'y a dans la Terre de Durbuy qu'une ladrie où elle a mis deux ermites qui y vivent de leurs travaux et des aumônes du voisinage pour conserver la chapelle où elle fait desservir des messes. Le reste des revenus qui, dit-elle, ne sont pas de grande considération, elle le distribue aux pauvres de sa terre lorsqu'il n'y a pas de ladres et elle espère conserver ce droit¹⁹.

De leur côté, les lieutenant-prévôt et échevins de la Haute Cour informés de l'intention du roi de faire joindre à quelque commanderie de St-Lazare les revenus de La Hesse, consentent à les remettre à celle de Luxembourg à condition que l'on continue à soustraire des revenus ce qui est consacré aux messes et offices divins, au luminaire et à l'entretien de la chapelle²⁰.

Dans l'entre-temps, le chirurgien François de la Grande Maison a fourni à la Haute Cour un certificat attestant que, depuis plusieurs années, il a "eu soing des pauvres tant de leurs blessures, maladies qu'autres infirmités desquels debvoirs, dit-il, j'ai été satisfait hors des

revenus de la chapelle de la Heest par ordre de la Comtesse de Grobendoncq"²¹.

Le 28 août 1685, Ausoy accepte la cession: elle sera datée du 1^{er} janvier 1684 sans que soient payés les arriérés²² et, en sa qualité de commandeur de la commanderie de Luxembourg, Mr. Fort, lieutenant-colonel au régiment de Mr. de Catinat, commet Louis de Traux, échevin de la Haute Cour de Durbuy, pour administrer la maison de La Hesse²³.

Après le départ des Français en 1698, Charles-Hubert de Grobendoncq, le fils de la comtesse décédée en décembre 1684, remplacera, le 10 juin 1698, Louis de Traux par Louis Xhignesse pour lever les rentes de La Hesse²⁴ et l'institution reprendra son activité telle que l'avait conçue la comtesse défunte.

C'est sous l'administration de Xhignesse que fut restaurée la chapelle. En 1709, il "remontre qu'au rigoureux hiver dernier, le chœur de la chapelle est fendu de hault en bas, le toit entièrement caducq et impossible de le pouvoir plus réparer"²⁵; il attend des ordres.

Les travaux de restauration commencent en 1710 et le millésime 1711 gravé sur une pierre angulaire côté sud que l'on peut encore voir²⁶, atteste qu'à cette date, ils sont virtuellement terminés; ils ont coûté 1.318 florins²⁷.

Le frère Joseph Legros est chargé de l'entretien de la chapelle pour un salaire de 2 écus l'an à partir de 1711, mais ce n'est qu'en 1720 qu'on reconstruit sa maison ou du moins qu'on la restaure²⁸.

Ainsi que l'avait fait sa mère, le comte Charles-Hubert de Grobendoncq attache un médecin à l'institution: le médecin Depaire entre en fonction le 22 juin 1716; ses gages sont de 21 florins par an. Son successeur Barnabé en touche le double et, en 1728, Conrad-Albert d'Ursel qui, en 1726, succède à Charles-Hubert de Grobendoncq comme seigneur de la Terre de Durbuy, engage le médecin Pouillet pour 28 florins l'an.

On retrouve dans les comptes souvent sommaires de 1708 à 1729 les rubriques des comptes du XVII^e siècle: recettes et dépenses sont approximativement les mêmes; relevons toutefois, dans ceux de 1724 à 1729, 312 florins prélevés sur les revenus pour élever un enfant trouvé à Izier qui, à cette époque, verse une contribution annuelle²⁹.

Le frère Joseph fut le dernier ermite de La Hesse. En 1730, le duc d'Ursel chargea un prêtre de la direction et de la gestion de La Hesse.

4. La Hesse: bénéfice ecclésiastique, bureau de bienfaisance et école.

De 1730 à 1760, le prêtre François-Joseph Berleur de Durbuy est "desserviteur, mambour et receveur de la dite Haisse"; il habite la maison de l'ermite dont il vient d'être question avec sa sœur qui y meurt en 1743 et est enterrée dans la chapelle; lui-même mourra en 1762 et y sera inhumé. Nous savons peu de chose de son rectorat³⁰, mais il a été mar-

qué pour lui par un événement heureux.

La tablelle rédigée par son successeur lors du dénombrement de 1766 apporte ces précisions sur les biens de La Hesse : ils consistent en une chapelle, une maison, une écurie et des dépendances, 23 ares de terres labourables, 16 de jardin, 23,20 de prairie, 46,40 d'enclos, un étang de 2 ares, 35 ares de pâturage : au total 1 ha 1/2 environ et 3 ha 75 de landes³¹.

L'événement heureux, le voici : au cours de son rectorat, sire Berleur reçoit en sa qualité de résident à La Hesse un legs assez important d'un de ses confrères : sire Laurent Ancion, "vivant bénéficiaire de Bende au pays de Stavelot".

Par testament du 4 novembre 1741, codicile du 30 octobre 1742, entériné par la Haute Cour de Durbuy les 22 et 24 juillet 1749, Laurent Ancion laisse à un prêtre "résidant à l'hermitage de l'ancien hôpital de La Haise appartenant au duc d'Ursel et habité par le dénombrant ... un petit bien" dont il donne la description : une maison, une étable, une petite grange et "ahesse", un jardin situés à Coquaimont-Longueville et des terres dont l'énumération serait fastidieuse, mais dont la déclaration faite en 1766 permet d'évaluer la superficie : 8 hectares environ de jardin, terres et enclos, 1 ha 10 de prairies, 5 de sarts et 10 de bois³².

Le donateur laisse la moitié de ses biens au recteur de La Hesse qui est tenu de dire des messes, de "donner chaque année 16 pains construits hors de 4 stiers de farine de seigle, à la porte de la chapelle après la messe", "d'entretenir une croix sur les Combles au sentier de Longueville à Jenneret plantée environ 12 pieds hors de terre où à présent il existe encore une ; s'il faut la remplacer une autre sera dressée de la même hauteur". L'autre moitié de l'héritage ira "à l'héritière universelle Maria de Perini de Biron jusqu'à sa mort puis à la chapelle"³³.

Les comptes de sire Berleur nous font défaut. Peu avant sa mort, le receveur du duc d'Ursel, Louis Dayeneux, fut chargé provisoirement de la gestion de l'institution ; il touchait le vingtième de la recette en épeautre et en avoine et Jean-Pierre Rasquin, haut forestier et échevin, était désigné comme mambour. Après la mort de Dayeneux en 1763, Rasquin allait se voir attribuer les fonctions de receveur³⁴. Ses comptes de 1762 à 1776 ont été conservés et ces documents révèlent le tour nouveau que prend l'institution.

Il s'agit dorénavant d'un bureau de bienfaisance : de nombreux cotisants ont signé devant notaire un acte par lequel ils reconnaissent leur versement annuel : ce sont des particuliers et 24 communautés de la Terre de Durbuy - dont la seule seigneurie d'Izier - qui paient soit en argent : 8, soit en épeautre ou avoine : 16.

En 1762, à titre d'encouragement sans doute, le duc d'Ursel fait don à La Hesse de 356 florins provenant des menus

cens, des chapons et des poules qu'il lève dans la seigneurie et, en 1763, sont distribués à 19 pauvres de Durbuy 6 muids 6 stiers d'épeautre, à 20 pauvres de Barvaux et Bohon, 5 muids, à 16 pauvres de Wéris, 4 muids. Des reçus de gens secourus sont joints au dossier.

Simon-Jos. de Blier, médecin de La Hesse depuis le 25 mai 1752, a un gage annuel de 25 écus. Les secours se distribuent d'après les attestations des curés ainsi que le souligne le compte de 1774.

Les traditions sont observées : C.J. Xhignesse, curé de Tohogne, reçoit un écu pour deux messes annuelles, C.J.G. Dayeneux, curé de Durbuy, 4 muids d'épeautre et un muid d'avoine pour messes.

Le receveur Rasquin qui a prêté serment dans les mains du prévôt Guill.-Jos. de Blier le 22 novembre 1766 a comme gages les 4 muids traditionnels, mais aussi le 20^e denier de l'argent comptant, le 20^e de la recette en épeautre et seigle, le 16^e en avoine et 1 escalin pour faire chercher les grains.

Les revenus de La Hesse ont à peine varié jusqu'en 1768. Le receveur Rasquin qui en fait le relevé à l'occasion du dénombrement de 1766, mentionne 69 rentes provenant de 32 villages et 3 de la seigneurie d'Izier : 11 en argent et 61 en grains³⁵. Mais le compte de 1768³⁶ fait état d'une augmentation des revenus en argent qui passent brusquement, pour une raison que les archives ne révèlent pas, à 124 florins, ils seront de 142 fl. en 1769 et de 226 en 1776 tandis que le rapport des grains mis aux enchères reste approximativement ce qu'il était un siècle auparavant. Les comptes des années suivantes ne nous sont pas parvenus.

Les villages ont-ils augmenté leur quote part en argent ? De généreux donateurs sont-ils intervenus ? Nous l'ignorons.

Si on fait le point de la situation vers les années 1766-1770, on constate donc que la situation financière de La Hesse s'est améliorée et qu'elle a un prêtre-recteur bien pourvu grâce au legs du curé Ancion.

Il y a du reste du neuf dans sa gestion et ses statuts comme l'indiqua déjà en 1761 le rapport de Rasquin. Le propriétaire de La Hesse qui est, à cette époque, le duc Charles-Elisabeth d'Ursel garde la haute main sur l'institution et il nourrit, à son sujet, certains projets : il a notamment le souci de doter la Terre de Durbuy d'un enseignement secondaire qui permettrait aux jeunes gens de la région de faire des humanités complètes à Durbuy où les Pères Récollets assurent l'enseignement des trois classes inférieures. Mais les autorités provinciales ne sont pas favorables à la création des trois classes supérieures à Durbuy.

Le projet d'Ursel d'installer des classes à La Hesse va cependant se réaliser ainsi que nous le révèlent les quelques faits suivants.

En 1764-1765, 16 chênes sont amenés à La Hesse qui doivent servir à étayer les bâtiments et chapelle : peut-être s'agit-il de l'aménagement de l'école où désire enseigner le prêtre Jean-François Devillers³⁷.

En 1764, en effet, celui-ci fait acte de candidature aux cours que le duc se propose d'ouvrir : le 29 octobre, le curé de Wéris, J.A. Delacroix, répondant au duc certifie que Devillers "est capable d'enseigner les principes du latin", qu'il "convient à l'hermitage de La Hesse : il n'est ni coureur, ni buveur, ni joueur"³⁸. Le 2 novembre, devant notaire, Ch. Fornay, échevin de la cour de Houmart, se porte "caution envers le duc pour assurance de la recette qu'il veut bien confier à sire Devillers, prêtre de cette ville, des biens et revenus annexés à la chapelle de La Hesse"³⁹. Le 26 novembre, Devillers remercie et se dit satisfait d'entrer à La Hesse où il sera le premier maître d'école⁴⁰.

L'école ne connaît pas un succès immédiat : en 1772, il est question de transférer La Hesse à Durbuy et de prendre hors de ses revenus de quoi payer la pension d'un père Récollet chargé des classes de 4^e et 5^e, le couvent étant déjà obligé d'enseigner les trois premières⁴¹.

Les difficultés viennent-elles de sire Devillers qui, en 1771, étant vicaire à Erezée, demande "ban et relief des biens lui dévolus par testament de feu sire Ancion"⁴² ? Ou bien s'agit-il seulement d'une rivalité entre Récollets et sire Devillers ? Quoi qu'il en soit, Wolfgang-Guillaume d'Ursel qui succède à son père en 1775 ne perd pas de vue son projet ; il demande l'autorisation de créer les classes de poésie et de rhétorique, mais le procureur général du Conseil de Luxembourg s'y oppose⁴³. C'est donc La Hesse qui assurera les cours que suivent d'après P. Schonne, une vingtaine d'élèves⁴⁴.

En 1783, succède à J.-Fr. Devillers, sire Henri Bertrand. Au mambour Rasquin succède l'échevin de Chéoux qui remplace Mersch en 1792.

Les biens de La Hesse furent vendus en 1796, la chapelle et l'école furent désaffectées. L'administration française avait sa conception de l'assistance publique organisée sur la base du canton : "l'hospice civil dit de la Hesse" fut rattaché au bureau de bienfaisance qui siégeait à Barvaux.

Après le départ des Français, deux ordonnances des Etats députés du Grand Duché datées du 15 mai 1827 et du 9 mars 1832 créèrent une commission administrative de 5 membres pour gérer "le bureau de La Hesse".

En 1835, 12 communes - il ne s'agissait plus de communautés - soutenaient l'institution : Durbuy, Barvaux, Borlon, Tohogne, Wéris, Heyd, Mormont, Erezée, Amonines, Beffe, Grandmenil et Vaux-Chavanne. Ses revenus étaient alors de 618 francs.

Le duc d'Ursel, fils de l'ancien pro-

priétaire, ne jouait plus aucun rôle dans ce bureau. De son côté, le curé Kneip de Tohogne était parvenu à restaurer après bien des recherches un certain nombre de fondations de messes et, en 1835, le curé Houba de Durbuy qui, lui aussi, aurait sans doute voulu récupérer des rentes, écrivait à M. de Contreras, secrétaire du duc d'Ursel: "Les communes composant la ci-devant Terre de Durbuy⁴⁵ possèdent collectivement un établissement de bienfaisance connu sous le nom de Bureau de La Hesse dont l'administration a un collège de 5 membres que j'ai l'honneur de présider. Fruit de la charité la plus pure comme la plus philanthropique, cet établissement fut d'abord érigé dans le but de chasser de cette contrée une maladie pestilentielle très intense qui moissonna en peu de temps un grand nombre de ses habitants [...]. La maison construite à cet effet dans un endroit élevé où le vent entretient une délicieuse salubrité, subsiste toujours et retrouve encore souvent le nom de ladrière⁴⁶ [...]. Il y avait quantité de rentes comme aujourd'hui affectées à soulager les malheureux et à salarier un médecin qui les traite dans leur maladie..." et le curé Houba demandait à Mr. Contreras dont nous ne connaissons pas la réponse, de lui communiquer les documents anciens qui pouvaient se trouver dans ses archives⁴⁷.

Ainsi donc, pour un temps encore, La Hesse se survivait dans cette formule nouvelle.

Du XIII^e au XVIII^e siècle, un laïc, le seigneur de Durbuy, a été le propriétaire de la maison de La Hesse et le gestionnaire, par l'intermédiaire d'un échevin de sa Haute Cour, d'une œuvre dont nous échappes l'importance à l'époque où elle fut, à proprement parler, une ladrière.

Le fonctionnement de l'institution ne nous est connu qu'à partir du XVII^e siècle. Ses revenus modiques dont nous avons vu la provenance ont eu des affectations diverses dont les bénéficiaires étaient les seuls habitants du domaine du seigneur hautain à l'exclusion de ceux des 17 seigneuries foncières qui constituaient avec le domaine l'ancienne Terre de Durbuy.

Une fois disparues les deux dernières malades en 1643, le culte et l'ermitage récemment installé furent les principales raisons d'être de l'institution qui, au cours d'une époque particulièrement difficile, n'apporta qu'un maigre secours aux indigents.

L'heureuse initiative de Claire de Noyelles, l'épouse du seigneur hautain, fut d'adoindre à La Hesse, avant 1700, un médecin salarié chargé de soigner les pauvres. Son œuvre fut interrompue sous l'occupation française, de 1683 à 1698, à cause de la cession des revenus à une commanderie de St-Lazare.

Les bâtiments délabrés furent reconstruits au début du XVIII^e siècle et il fallut attendre 1760 pour que se constituât

devant notaire l'embryon d'un bureau de bienfaisance dont la caisse était alimentée par les communautés qui relevaient du seigneur hautain de Durbuy. C'étaient les prêtres de la région qui désignaient les pauvres à secourir.

Dans l'entre-temps, le legs d'une maison et de terres à proximité de La Hesse fut une aubaine pour le recteur de l'institution désigné par le seigneur. Toutefois, ce surplus de revenus ne fut pas consacré aux pauvres. Le duc d'Ursel qui avait maille à partir avec ses sujets à propos des droits d'usage dans la forêt et l'entretien des églises dont il était le collateur, s'attacha à créer à La Hesse des classes d'enseignement secondaire à l'usage d'une bourgeoisie naissante.

L'administration française favorisa de 1796 à 1815 les idées nouvelles en matière de secours aux indigents, de santé publique et d'enseignement. Sous le régime hollandais, on se souvint dans la région de Durbuy de la maison de La Hesse, synonyme de bureau de bienfaisance et, sur des bases nouvelles, 12 communes qui regroupaient les seules communautés de l'ancien régime intéressées à l'œuvre, créèrent ce qui s'appela "Le bureau de La Hesse".

Sources: Archives générales du Royaume à Bruxelles, *Fonds d'Ursel* (A.G.R., F.U., L n° ...), Archives de l'Etat à Arlon, *Dénombrement de 1766* (A.E.A. Dén. table n° ...), *Fonds de Durbuy*, Prévôté, Maison des " Bons malades de La Hesse " (A.E.S.H., Durbuy, La Hesse). Dans un article de G. Ninane publié dans le Bulletin de l'Institut Archéologique de Luxembourg (1941, n° 1, pp. 3-18) auquel nous faisons maints emprunts, on trouve des notes que l'auteur a puisées dans deux registres, aujourd'hui disparus (?), appartenant à un particulier à Durbuy.

¹ Dr. J.N. BIRABEN dans *Problèmes de mortalité, Compte rendu des débats, Colloques de l'Université de Liège*, vol. 33 (1963), p. 24.

² *ibidem*.

³ *Tilleuls, arbres fétiches et autres arbres remarquables dans le Condroz liégeois et l'Ardenne liégeoise et le Pays de Herve*, IX (97-100) 1960.

⁴ On trouve 6 ou 7 graphies du mot ; étymologie : frq * haistr, rad. * haisi. Il a remplacé, d'après A. Vincent, au XII^e s. le latin fagus, wallon faw.

⁵ J. GROB - J. VANNERUS, *Dénombrements de feux du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny*, I, 1921, p. 550.

⁶ A.G.R., *Ch. des comptes*, n° 2656, f° 64 v°. b

⁷ *ibidem* n° 6209 et 6212.

⁸ Texte transcrit en 1784 par le curé Aldringen qui ajoute que la cure avait été incendiée, ce qui explique que ce texte est le plus ancien : A.G.R. F.U. L 858 (100) à la date de 1784.

⁹ G. NINANE qui, après son article de 1941, est revenu à la maladrerie dans *L'ancienne Terre de Durbuy et sa structuration paroissiale*, dans A.I.A.L., t. XCIX, 1968, pp. 11 et 77, ne se prononce pas, dans ce dernier ouvrage, sur le nom du fondateur.

Des noms de lieux-dits (*maladrère, fond des malades*) à Ennelles, Jenneret, Izier et Soy nous portent à croire qu'il y eut d'autres ladrières proches de la Terre de Durbuy.

¹⁰ G. NINANE, *o.c.* (1941), p. 7.

¹¹ A.E.S.H., Durbuy, La Hesse. La liasse comprend 6 comptes de 1621 à 1674 et un inventaire des papiers remis à l'administration municipale du canton de Durbuy par le citoyen Mersch le 19 floréal an VI, mais les papiers mentionnés dans l'inventaire ont disparu !

¹² La Haute Cour vend aux enchères les grains de La Hesse en février et mars, rarement en jan-

vier: A.E.S.H., Durbuy, Haute Cour. Plaids 1640-1658.

¹³ A.E.S.H., Durbuy, La Hesse, Compte 1638, f° 15 v°.

¹⁴ Jean de Haseille avait succédé à Servais du Chesne, de 1621 à 1643. Le 25 nov. 1944, la comtesse le remplaça par Laurent de Mazys : A.G.R., F.U. L. 866 et en mars 1645, Haseille remettait à son successeur 1.181 florins : *ibidem* et compte de 1642 : A.E.S.H., Durbuy, La Hesse.

¹⁵ *ibidem*.

¹⁶ A.G.R. L. 866, à la date ; le document est signé par les échevins Ch. Martini, J. Loncin et G. Duchaisne.

¹⁷ *ibidem*.

¹⁸ *ibidem*, lettre du 30 juillet 1684.

¹⁹ *ibidem*, lettre non datée.

²⁰ *ibidem*, lettre du 27 août 1685.

²¹ *ibidem*, lettre du 12 mars 1685.

²² *ibidem*.

²³ *ibidem*.

²⁴ D'après le registre des rentes aujourd'hui disparu, note communiquée par J. Bernard.

²⁵ A.G.R., F.U. L. 866.

²⁶ Au XVIII^e siècle - la carte de Ferraris le montre - les bâtiments constituaient un quadrilatère avec une cour intérieure. Aujourd'hui, la cour est ouverte : le côté nord a été démoli. Au fond, la chapelle dont les fenêtres ont été bouchées ; à gauche, une vieille bâtisse qui servait sans doute d'étable ou de grange ; à droite, la maison moderne de Mr. Godinache a remplacé celle du recteur et peut-être l'école.

²⁷ Le compte de Xhignesse de 1712 (A.G.R. F.U. L. 867) nous apprend que le maçon Ronval a travaillé 96 jours à 17 1/2 sous la journée ; le scieur a été occupé avec son aide pendant 109 jours à 14 sous " pour lui et son ouvrier " ; Marie Longueville y a gagné comme manœuvre 7 sous par jour et c'est Henry Gillet, maître de forge à Forge à l'Aplé qui a fourni les barreaux des fenêtres, etc.

²⁸ Le coût des travaux n'est pas mentionné ; il est cependant stipulé que le charpentier y a travaillé pendant 60 jours à 21 sous " sans bière ".

²⁹ A.G.R. F.U. L. 867.

³⁰ Voir à ce sujet G. NINANE, *o.c.*

³¹ A.E.A., *Dénombrement de 1766*, Barvaux, table 232.

³² *ibidem*, table 197 rédigée par " sire Devillers, prêtre directeur de la chapelle de La Hesse y résident et André Borlon, défructuateur ".

³³ Le testament avec le détail des biens et terres se trouve au A.G.R. F.U., L. 856, n° 269 à la date de mars 1756. Nous avons converti bonniers, journaux et verges en hectares et en ares. La croix est encore entretenue aujourd'hui par des gens de Houmart sur le même chemin de Longueville à Jenneret.

³⁴ Cette note et celles qui suivent sont prises à la même source: A.G.R., F.U., L. 867, comptes Rasquin de 1761 à 1776.

³⁵ A.E.A., *Dénomb. 1766*, Barvaux, pièces générales.

³⁶ A.G.R., F.U., L. 867, à la date.

³⁷ A.G.R., F.U., L. 891, procès verbaux du 24-9-1764 et du 27-9-1765.

³⁸ *ibidem*, L. 852, n° 171.

³⁹ *ibidem*.

⁴⁰ *ibidem*, L. 892 à la date.

⁴¹ *ibidem*, L. 894 à la date de 1772.

⁴² A.E.S.H., Durbuy, Cour féodale, reliefs 1740-1786, f° 139 v°.

⁴³ *ibidem*, Durbuy-Ville, Transports 1776-1779, f°.

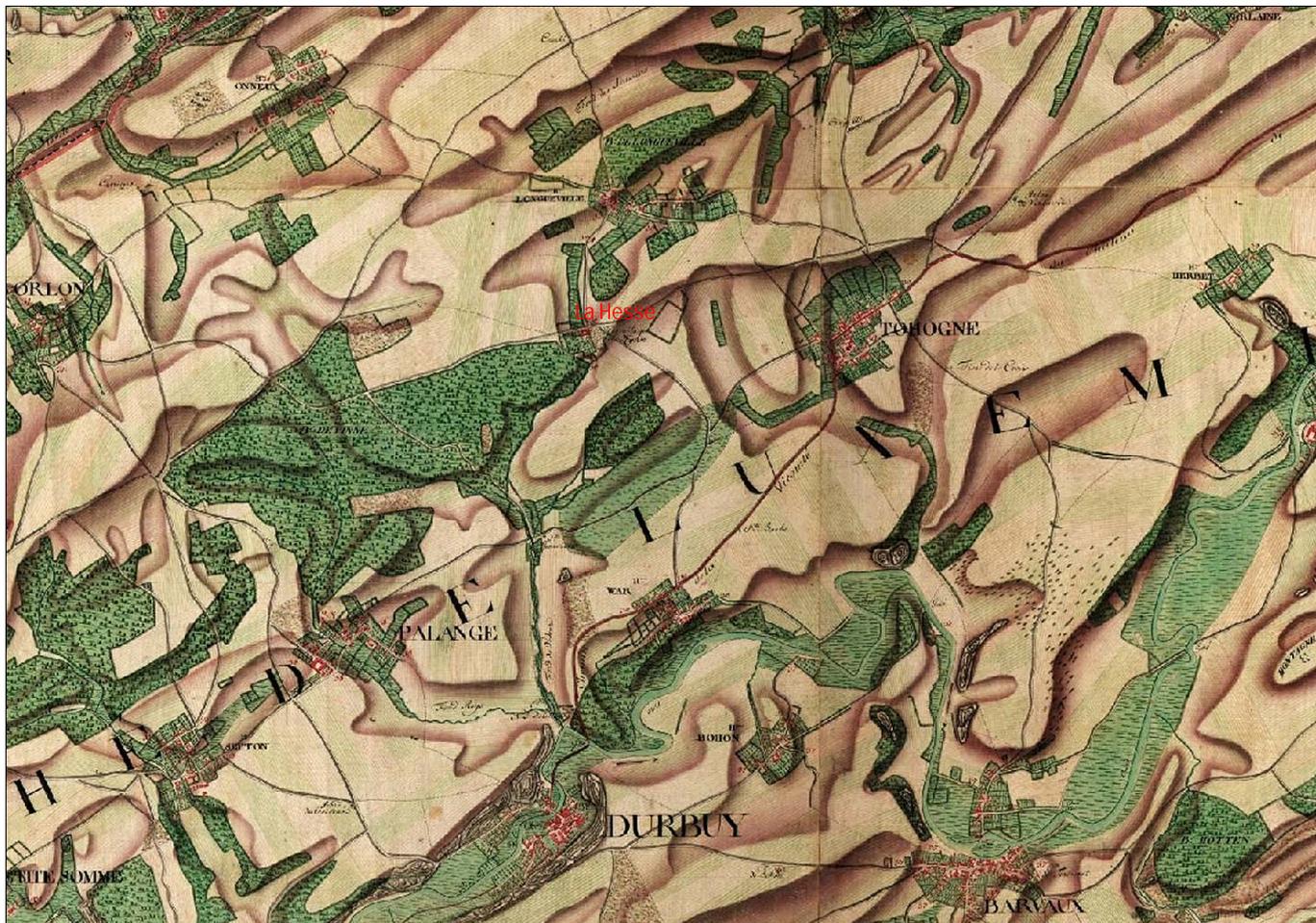
⁴⁴ A.I.A.L., 83 (1952) p. 68. G. NINANE, *o.c.*, p. 13 relève le nom d'un élève : Léonard Borlon et J. Peters signale dans Ardenne et Famenne 30 (1965) p. 76 que son trisaïeul C.J. Peters de Palenge a fréquenté l'école de La Hesse.

⁴⁵ En réalité, il ne s'agissait que des communautés du domaine seigneurial.

⁴⁶ Nous avons vu que ces bâtiments datent de 1711.

⁴⁷ A.G.R., F.U., L. 866, lettre du 28 juillet 1835.

Fernand PIROTTE



La Hesse et ses environs en 1776 (carte de Ferraris).



Ermitage de La Hesse en 1776 (carte de Ferraris).